

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation : 14/12/2018</p> <p>Date de publication : 28/12/2018</p>	<p>SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2018 à VAUCANSON (PERIGNY)</p> <p>Sous la présidence de, M. Jean-François FOUNTAINE (Président),</p> <p>Autres membres présents : M. Christian PEREZ, Mme Brigitte DESVEAUX, Mme Martine VILLENAVE, M. Antoine GRAU, M. Daniel VAILLEAU, M. Jean-Louis LÉONARD, M. Roger GERVAIS, M. Serge POISNET, M. Jean-Luc ALGAY, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Guy DENIER, M. David CARON, Vice-présidents ; Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (à partir de la question 3), M. Christian GRIMPRET, M. Alain DRAPEAU, M. David BAUDON (jusqu'à la 21^{ème} question), M. Yann HÉLARY (jusqu'à la 13^{ème} question et la 16^{ème}), M. Dominique GENSAC, M. Jean-Philippe PLEZ (à partir de la 3^{ème} question), M. Vincent COPPOLANI, M. Éric PERRIN (jusqu'à la 30^{ème} question), autres membres du Bureau communautaire.</p> <p>Mme Gabrielle BAEUMLER, Mme Catherine BENGUIGUI, M. Michel CARMONA, Mme Mireille CURUTCHET, M. Vincent DEMESTER (à partir de la 4^{ème} question), Mme Nadège DÉsir (jusqu'à la 3^{ème} question et la 16^{ème} question), Mme Samira EL IDRISSE (jusqu'à la 3^{ème} question et la 16^{ème} question), Mme Sophorn GARGOULLAUD, Mme Magali GERMAIN, M. Christian GUÉHO, M. Arnaud JAULIN (jusqu'à la 3^{ème} question et la 16^{ème} question), M. Jonathan KUHN, Mme Véronique LAFFARGUE, Mme Line LAFOUGÈRE, M. Pierre LE HÉNAFF, M. Jacques LEGET, Mme Catherine LÉONIDAS, M. Pierre MALBOSC, M. Jean-Michel MAUVILLY, Mme Aurélie MILIN, M. Jean-Claude MORISSE (à partir de la 4^{ème} question), M. Michel ROBIN, M. Yves SEIGNEURIN, Mme Catherine SEVALLE, Mme Anna-Maria SPANO, Mme Nicole THOREAU, M. Alain TUILLIÈRE, Mme Chantal VETTER, M. Stéphane VILLAIN, M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers.</p> <p>Membres absents excusés : M. Henri LAMBERT procuration à M. Christian PEREZ, Mme Séverine LACOSTE procuration à M. Roger GERVAIS, M. Michel SABATIER procuration à Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, Vice-présidents ; Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX procuration à M. Yann HELARY (jusqu'à la question 2), M. David BAUDON (à partir de la 22^{ème} question), M. Yann HÉLARY procuration à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (à partir de la 14^{ème} question, sauf la 16^{ème} question), M. Jean-Philippe PLEZ procuration à Mme Catherine LEONIDAS (jusqu'à la 2^{ème} question), M. Éric PERRIN procuration à M. Jean-Philippe PLEZ (à partir de la 31^{ème} question), autres membres du Bureau communautaire.</p> <p>Mme Séverine AOUACH-BAVEREL procuration à Mme Gabrielle BAEUMLER, M. Jean-Claude ARDOUIN procuration à M. David BAUDON (jusqu'à la 21^{ème} question), Mme Brigitte BAUDRY, M. Patrick BOUFFET, Mme Sally CHADJAA procuration à M. Michel ROBIN, M. Frédéric CHEKROUN, M. Vincent DEMESTER (jusqu'à la 3^{ème} question), Mme Nadège DÉsir procuration à Mme Chantal VETTER (à partir de la 4^{ème} question sauf la 16^{ème} question), Mme Patricia DOUMERET procuration à Mme Catherine SEVALLE, Mme Sylvie DUBOIS procuration à M. Jean-François FOUNTAINE, M. Philippe DURIEUX procuration à Mme Véronique LAFFARGUE, Mme Samira EL IDRISSE procuration à Mme Sophorn GARGOULLAUD (à partir de la 4^{ème} question sauf la 16^{ème} question), Mme Patricia FRIOU procuration à M. Pierre MALBOSC, M. Didier GESLIN procuration à M. Pierre LE HÉNAFF, Mme Bérange GILLE procuration à M. Daniel VAILLEAU, M. Dominique HÉBERT, M. Arnaud JAULIN (à partir de la 4^{ème} question sauf la 16^{ème} question), Mme Anne-Laure JAUMOULLIÉ, M. Brahim JLALJI, M. Patrice JOUBERT, M. Jean-Claude MORISSE procuration à M. Paul-Roland VINCENT (jusqu'à la 3^{ème} question), M. Jacques PIERARD procuration à M. David CARON, M. Hervé PINEAU procuration à Aurélie MILIN, Mme Martine RICHARD procuration à M. Alain DRAPEAU, M. Pierre ROBIN procuration à M. Christian GRIMPRET, M. Didier ROBLIN procuration à M. Jean-Michel MAUVILLY, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Salomé RUEL procuration à Mme Elyette BEAUDEAU, M. Jean-Marc SOUBESTE procuration à Mme Brigitte DESVEAUX, Conseillers.</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Elyette BEAUDEAU.</p>
---	---

Nombre de membres en exercice	80	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	49	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	22	Suffrages exprimés :	71
		Pour l'adoption :	71
Nombre de votants :	71	Contre l'adoption :	0

Monsieur Denier expose que,

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre connaissance du rapport de développement durable de la collectivité pour l'année 2018.

Issu des lois Grenelle, le Rapport de développement durable s'impose depuis 2011 aux collectivités et Etablissements Publics de Coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants. Ce document constitue un outil au service de l'action publique locale, pour connaître, suivre et évaluer chaque année les politiques menées en matière de développement durable, et les inscrire dans un processus d'amélioration continue.

Cette année, la présentation du rapport de développement durable a été réalisée conformément aux 3 axes du projet d'agglomération La Rochelle 2030 : une Agglo créative, une Agglo solidaire, une Agglo sobre et durable. Il a aussi fait l'objet d'une dématérialisation complète.

Vous pouvez le retrouver en suivant ce lien : <http://lpb.cerealog.net/cote-image/cda-rapport-dd/>

Ce rapport 2018 montre comment la nouvelle donne énergétique, écologique et économique inscrit pleinement l'Agglo dans la transition écologique. Cela se traduit par l'engagement ambitieux de l'EPCI dans La Rochelle Territoire Zéro carbone, mais aussi par la prise en compte du développement durable dans toutes les politiques publiques et les actions des services, comme par exemple :

- L'aménagement des zones d'activité de Périgny et Beaulieu,
- Le développement des synergies pour l'innovation du monde économique vers la transition écologique et sociétale,
- L'intégration des enjeux de biodiversité aux projets d'aménagement (Bongraine et l'Aubrecay notamment),
- La concertation citoyenne,
- L'éducation des maternelles à la biodiversité,
- L'accompagnement des seniors à la mobilité bus...

A noter, les actions et projets de la Médiathèque Michel CREPEAU : rénovation énergétique ambitieuse associée à la conception d'un tiers lieu, accueil de personnes en insertion, politique d'achats responsables, réemploi de mobilier, etc.

Ces orientations qui marquent 2018 s'inscrivent également dans le projet de Budget 2019.

Après délibération, le Conseil communautaire décide de prendre acte de ce rapport. |

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
ET PAR EMPECHEMENT
LE VICE-PRÉSIDENT

Christian PEREZ

TABLE DES MATIÈRES

INTRO	6
Une Agglo créative	6
Aménagement.....	6
Le projet de territoire « La Rochelle Agglo 2030 ».....	7
Un référentiel pour les projets urbains.....	7
Une approche intégrée de l'aménagement : requalification des parcs d'activités.....	8
Le projet de parc littoral	9
Des infrastructures pour des déplacements alternatifs.....	10
Transition énergétique	11
La Rochelle Territoire zéro carbone	11
« Opération soutenue par l'État dans le cadre du volet TIGA du Programme d'investissements d'avenir, géré par la Caisse des Dépôts » + logo ..	Erreur ! Signet non défini.

.....**Erreur ! Signet non défini.**

Un démonstrateur de boucle énergétique sur Atlantech.....	12
La Labellisation Cit'ergie	12
Etude sur le schéma directeur des réseaux de chaleur urbains	13
La charte éolienne communautaire	14
La motorisation des bus	15
Transition économique.....	16
La fabrique à entreprendre	16
La Rochelle Technopole (1 an après) :.....	16
Les actions avec le Cluster éco-habitat.....	17
Les Assises de l'Emploi.....	31
Stratégie de développement du Port de pêche de Chef-de-Baie	18
Finance participative.....	18
Recyclerie.....	19
Semaine de la réparation	19

Rénover plutôt qu'acheter neuf.....	20
La stratégie agriculture périurbaine et les circuits alimentaires de proximité	20
Transition écologique	21
La biodiversité dans le projet d'éco-quartier de Bongraine	21
Diagnostic faune-flore sur le quartier Gare	22
La prise en compte de la biodiversité dans des choix d'aménagement.....	22
Des indicateurs de biodiversité pour l'Agglo	24
Réutiliser l'eau traitée des stations d'épuration	24
Gouvernance et Animation du Territoire	25
La concertation sur les véhicules autonomes	25
Signature de la charte du RADDAR	27
Création d'un poste de chargé de mission TEPOS	28
Culture	28
Une Agglo solidaire.....	29
Politique de l'habitat	29
Le Programme Local de l'Habitat	29
Le Projet de Renouvellement Urbain (PRU) de Villeneuve-les-Salines.....	30
Insertion	31

L'Agglo favorise l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. Elle s'appuie pour ce faire sur les dispositifs nationaux et travaille en partenariat avec les structures publiques et associatives de son territoire.	31
Le bilan du guichet unique clauses sociales dans les marchés publics.....	32
Accueil dans le cadre de condamnation à un Travail d'Intérêt Général (TIG) et Travail Non Rémunéré (TNR) :	33
Accueil en immersion professionnelle de demandeurs d'emploi	33
La Coopérative de Jeunesse et de Services	33
Mobilité.....	34
Coachs de la Mobilité	34
Culture	36
L'Agglo a fait de "l'accès à la culture pour tous" une priorité. Cela se traduit par des propositions à destination des publics qui ne peuvent, ou qui n'osent pas, se rendre dans les lieux culturels.	36
Offre à destination des publics empêchés.....	36
Objectifs de la nouvelle délégation de service public de La Sirène	36
Equité d'accès aux équipements culturels.....	37
Une Agglo sobre et durable	37
Administration éco-responsable	38
Pour tendre vers le modèle d'administration éco-responsable, l'Agglo améliore l'efficacité énergétique de ses bâtiments, mutualise ses moyens, dématérialise ses documents, adopte de nouvelles formes de travail...	38

L'efficacité énergétique au sein de l'Agglo	38
Mutualisation des moyens	39
Dématérialisation.....	40
Equipement informatique.....	42
Groupements de commandes	42
Ressources humaines	43
Certification qualité de la cellule usagers du service Assainissement	44
Eco-gestes.....	44
Protection des ressources naturelles	45
Contrat Territorial Milieu Aquatique (CTMA).....	45
Télésurveillance des ouvrages hydrauliques.....	46
Amélioration du tri sur Altriane.....	46
Gestion différenciée et terrains de sport.....	47
Grainothèque.....	47
Bien-être Humain	48
L'Agglo doit protéger la santé de ses habitants. En 2018, elle a renforcé la surveillance de la qualité de l'air intérieur et extérieur, et évalué les pollutions sur son territoire afin de pouvoir prendre les mesures appropriées.	48
Surveillance de la qualité de l'air extérieur	48

Qualité de l'air intérieur dans les bureaux	49
Futur parc littoral.....	51
Accompagnement au changement.....	51
Sensibilisation des publics jeunes à la biodiversité	51

INTRO

Issu des lois Grenelle, le Rapport de développement durable s'impose depuis 2011 aux collectivités et Etablissements Publics de Coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants. Plus qu'une réponse à une obligation, ce document doit être appréhendé comme un outil au service de l'action publique locale. Il est un moyen de connaître, de suivre et d'évaluer chaque année les politiques menées en matière de développement durable, et de les inscrire dans un processus d'amélioration continue.

Ce rapport 2018 montre comment la nouvelle donne énergétique, écologique et économique oriente les politiques publiques de l'Agglomération et ses modalités d'action. Il témoigne de la structuration des politiques de développement durable, en particulier en matière d'énergie, et d'une recherche d'innovation afin de rendre le territoire plus résilient face au changement climatique.

UNE AGGLO CRÉATIVE

La prise en compte de la biodiversité et des impacts environnementaux dans les projets d'aménagement, le travail en partenariat et la participation citoyenne se renforcent d'année en année, témoignant d'une transition engagée vers un territoire plus durable.

AMÉNAGEMENT

Les aménagements au sein de l'Agglomération sont aujourd'hui guidés par des documents cadre et des référentiels. Ils intègrent les enjeux de développement durable dès la conception des projets, notamment pour la requalification des parcs d'activités.

Le projet de territoire « La Rochelle Agglo 2030 »

Fin 2017, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle s'est dotée d'un « Projet d'Agglomération ». Celui-ci fixe le cap jusqu'à l'horizon 2030 pour mieux faire face aux défis économiques, environnementaux et sociaux qui se posent au territoire. Il doit permettre à l'Agglo de rester visible, attractive et de conserver la qualité de vie qui fait sa force.

Il synthétise les réflexions engagées depuis trois ans et les programmes d'actions déjà établis dans les domaines de l'habitat, des déplacements, de l'économie, de l'urbanisme et de l'environnement. Il a vocation à guider l'action de l'Agglo et celle des communes membres vers un territoire à la fois créatif, solidaire, sobre et durable.

Un référentiel pour les projets urbains

Les principes de l'urbanisme durable donnent des clés pour aménager la ville et réaliser des projets urbains de qualité. Ses préconisations permettent à la fois le maintien, à long terme, des ressources naturelles (énergie, matériaux, écosystèmes), le renforcement du lien social et de la solidarité, ainsi que la pérennité des ressources économiques (revenus des personnes, entretien des infrastructures, etc.). Ces principes sont interdépendants et doivent toujours être abordés ensemble dans les projets.

Le « référentiel des projets urbains » apporte un cadrage opérationnel, précis et évaluable. Il permet d'identifier les mesures concrètes pouvant être mises en œuvre, dans le respect des documents cadre existants. Il vise à assurer un aller-retour constant entre des objectifs politiques, la volonté d'innovation et d'expérimentation, et la recherche de solutions pratiques/techniques/opérationnelles.

Sa déclinaison par thématique (biodiversité, eaux, mixité des fonctions, sobriété énergétique, ville connectée...) fixe des engagements qualitatifs et quantitatifs à toutes les étapes du projet pour permettre un suivi dans le temps et les meilleurs compromis.

Une approche intégrée de l'aménagement : requalification des parcs d'activités

La requalification des parcs d'activités de l'Agglo se fait dans le cadre d'une démarche intégrée, avec la prise en compte simultanée de différents enjeux de développement durable : déplacements, énergie (éclairage), matériaux locaux, eau, cadre de vie des employés et des usagers, concertation avec les différents publics (acceptabilité du projet).

Périgny

La rénovation de ce parc d'activités industriel (270 ha, 250 entreprises, 700 salariés) devait permettre une meilleure répartition entre les modes de déplacement, et donc davantage de sécurité et d'accessibilité aux salariés et clients des entreprises. 7 kms de voirie ont été entièrement réaménagés et 10 kms de trottoirs créés. L'éclairage a également été revu dans une perspective d'économie d'énergie avec l'installation d'ampoules à LED et de détecteurs de présence. Des bassins de rétention ont été creusés pour dépolluer les eaux de pluie avant leur déversement dans le canal de Rompsay.

200 arbres et 75 000 arbustes et plantes vivaces plantés.

-60 % de consommation d'électricité pour l'éclairage

2,5 M€ HT de rénovation

1,3 M€ HT pour la coulée verte piétonne et cycliste

Beaulieu

La réhabilitation de ce parc commercial (80 ha, 250 commerces, 2 200 salariés) avait pour objectif de fluidifier la circulation et d'améliorer la desserte en transport public, en vélo et à pied. La vitesse y a été limitée à 30km/h. L'opération a consisté à aménager de nouvelles voies cyclables, à intégrer une ligne de bus (Illico 4) et à créer des cheminements piétons sécurisés. Le parc a aussi bénéficié d'un paysagement global.

10 M€ HT

132 nuits de travaux pour limiter les impacts de la réhabilitation sur les activités commerciales

Le projet de parc littoral

L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a restitué ses premières propositions de caractérisation relatives à l'aménagement durable et à la préservation du patrimoine littoral situé entre le sud de La Rochelle (Portes Océanes) et le Port du Loiron (Angoulins).

L'analyse met en perspective le contexte du réchauffement global qui questionne localement l'aménagement du territoire littoral, notamment par rapport aux risques de submersion et d'érosion. Elle identifie un périmètre large du projet, qui intègre l'ensemble du marais rétro littoral (allant jusqu'à La Jarne) en plus de l'estran et de la frange littorale.

Cette zone humide constitue un puits de carbone et participe, de fait, à la dynamique « zéro carbone » de l'Agglo, inscrivant le territoire dans une stratégie de résilience par rapport au changement climatique.

Les propositions d'aménagement identifient plusieurs itinéraires d'interprétation du futur parc, à la croisée entre le fonctionnement de la zone (trait de côte, marais maritime, marais doux), son évolution morpho-dynamique en lien avec le réchauffement global, et l'occupation humaine.

L'Agglo et les communes concernées (La Rochelle, Aytré et Angoulins) sont parties prenantes du projet. La prochaine étape consistera à définir le pilotage du dossier, sa gouvernance et une démarche de concertation, éventuellement autour du nom à donner à ce futur parc.

686 tonnes de carbone contenu dans 1 ha de Zone Humide

Des infrastructures pour des déplacements alternatifs

Parcs-relais

Le parc-relais de Beaulieu a été mis en fonction en septembre. Sa capacité d'accueil pourrait être doublée à terme selon la fréquentation de l'équipement. 4 places sont prévues pour accueillir et recharger des véhicules électriques. Ce « P+R » est également doté d'un vélo-parc sécurisé de 20 places, dont 2 emplacements pour vélos électriques avec prise de recharge. Il est desservi toutes les 15 minutes par la ligne Illico 4 qui va jusqu'à la plage des Minimes en passant par la gare de La Rochelle-Ville.

150 places de parking pour le P+R de Beaulieu

Pistes cyclables

Des travaux ont été engagés à l'automne 2018 afin d'assurer la sécurisation et la continuité des cheminements piétons et cyclistes sur le pont Jean Moulin. Côté gare SNCF, le trottoir est élargi à 2,4 m pour permettre la progression des vélos en double sens. Cette nouvelle piste sera connectée aux autres aménagements cyclables existant à proximité du parc-relais et en centre-ville. Côté Parc des Expositions, le trottoir est conservé et réservé aux piétons.

Estimation : 600 000 € HT - Linéaire : 1 000 ml

Illustration : plan de l'aménagement

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La consommation locale des énergies produites et la limitation des émissions de gaz à effet de serre constituent les deux piliers de la stratégie de l'Agglo pour réduire de moitié l'empreinte carbone du territoire d'ici 2030, puis parvenir à une compensation complète des émissions de CO₂ à horizon 2040. Avec comme objectif à terme de devenir le 1^{er} territoire littoral français à afficher un bilan « zéro carbone ».

La Rochelle Territoire zéro carbone

Dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir opéré par la Caisse des Dépôts, la Communauté d'Agglomération, en partenariat avec la Ville de La Rochelle, l'Université de La Rochelle, Atlantech et Port Atlantique La Rochelle, a proposé la candidature du territoire autour d'une démarche « La Rochelle, Territoire Zéro Carbone ». Le projet a été retenu par le premier Ministre le 4 janvier 2018 parmi 24 lauréats (sur 113 dossiers).

En retravaillant la relation terre-océan, le territoire rochelais ambitionne de devenir le premier territoire urbain littoral français à afficher en 2040 un bilan territorial « zéro carbone ». Ce programme ambitieux de développement humain et urbain s'appuiera sur cinq axes :

- L'efficacité du bâti et des réseaux,
- L'autoconsommation d'ENR multi-usages,
- La mobilité douce et autonome en mode Maas (mobility as a service),
- L'écologie industrielle,
- La préservation du littoral et des aires marines (carbone bleu).

Pour ce faire, des réponses technologiques, sociologiques, organisationnelles, économiques et politiques innovantes doivent être mises en œuvre dans une approche systémique.

Depuis 2017, un grand nombre d'acteurs du territoire se mobilise afin de définir et préciser les plans d'action à conduire pour atteindre cet objectif ambitieux.

La sélection finale de la candidature du territoire, courant 2019, ouvrirait droit à des financements permettant d'accélérer la mise en œuvre des actions, leur répliquabilité, et de conforter la résilience, l'attractivité et l'image du territoire.

30 organisations parties prenantes et 80 personnes impliquées

Un démonstrateur de boucle énergétique sur Atlantech

A Lagord, le quartier Atlantech est un site pilote de l'efficacité énergétique. C'est un quartier entier conçu et exploité bas carbone, articulé autour d'un parc paysager qui mêle habitat, activités économiques, recherche et formation.

Le volet énergie d'Atlantech a pour objet d'assurer l'innovation et la gestion d'une boucle énergétique garantissant l'autonomie du quartier. Ceci implique d'introduire des solutions de stockage en favorisant l'autoconsommation de l'énergie renouvelable produite sur site. Un des enjeux est aussi d'impliquer les acteurs publics et privés dans les nouveaux modèles économiques énergétiques induits, en apportant la maîtrise des évolutions réglementaires, économiques et techniques.

Ces différents objectifs seront mis en place dans le cadre du démonstrateur permettant d'expérimenter les solutions technologiques et de résoudre les freins juridiques et financiers.

Ce démonstrateur vise à mixer des usages de production et de consommation liés à du stationnaire (éclairage public, bâtiment) et de la mobilité à partir d'une source de production photovoltaïque. Il doit également servir à optimiser le réseau grâce à l'utilisation d'un vecteur de stockage innovant, l'hydrogène.

Budget de conception et de réalisation du démonstrateur : 1,4 M€ HT

La Labellisation Cit'ergie

Le label Cit'ergie évalue la qualité de la politique climat-air-énergie des communes et de leur groupement. Le 20 juin 2018, suite à un audit, la Commission Nationale du label a accordé à l'Agglo le label Cit'Ergie, en soulignant la qualité de cette première candidature.

La politique « mobilité » de l'Agglo constitue l'un de ses points forts : troisième schéma directeur vélo, abonnement unique pour 9 modes de transport, indemnité kilométrique vélo pour les agents. La prise en compte des enjeux énergie-climat dans le document de planification en cours, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), a également été saluée.

Les actions en cours de réalisation et / ou d'amélioration :

- une stratégie globale pour les piétons,
- un suivi de l'évolution des part modales pour les déplacements (la dernière enquête date de 2011),
- des actions climat - énergie dans la politique de l'habitat,
- des partenariats avec le monde agricole sur la question de l'énergie,
- l'accompagnement énergétique des industriels,
- une politique d'achat public exemplaire,
- la sensibilisation et la formation en interne.

Le label est délivré pour 4 ans et fait l'objet d'un suivi annuel par un conseiller externe.

Avec un score de 57,3 % pour l'obtention du label, l'Agglo occupe la 10^{ème} place du classement Cit'ergie des collectivités françaises

Vers un schéma directeur des réseaux de chaleur urbains

L'Agglo a lancé un marché d'étude pour définir une stratégie globale en matière de réseaux de chaleur. Le territoire compte actuellement 2 réseaux de chaleur : Port-Neuf, lié à l'Unité de Valorisation Energétique, et Villeneuve-les-Salines (chaufferie bois). Il s'agit d'envisager les développements possibles des réseaux (interconnexions et nouveaux tracés), à partir

des évolutions prévisibles concernant les points de consommation (nouveaux projets urbains, rénovations de bâtiments...) et les sources de chaleur sur la base d'énergie renouvelable.

L'étude évaluera les incidences techniques, économiques, environnementales et juridiques, et proposera des scénarios. Le développement d'un troisième réseau de chaleur pourrait être envisagé dans le secteur des Minimes, possiblement alimenté par une unité de thalassothermie.

L'étude établira également une préfiguration pour l'Agglo de la prise de compétence « réseau de chaleur » (évolution statutaire, moyens humains et financiers, modèles économiques). Cette nouvelle compétence lui permettrait de participer au développement des énergies renouvelables sur le territoire.

La charte éolienne communautaire

Le schéma directeur de l'énergie adopté en 2016 prévoit le développement de la production d'énergies renouvelables sur le territoire, en particulier l'éolien, dont le rôle sera prépondérant. Il était envisagé d'installer, d'ici 2030, 40 éoliennes de 3 mégawatts (soit 120 mégawatts au total), représentant 40 % de la production d'énergies renouvelables prévue. Des dispositions seront intégrées à cet effet dans le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

L'Agglo s'est dotée le 17 avril 2018 d'une charte éolienne communautaire. Issue d'un travail de concertation avec les élus, celle-ci crée un contexte favorable au développement de l'éolien et montre l'engagement de l'Agglo sur cette question.

La charte comprend :

- 14 mesures pour cadrer les relations entre les professionnels de l'éolien et les acteurs du territoire,
- des éléments relevant de l'ancrage territorial (financement participatif),
- des éléments pour faciliter l'acceptation des projets (mesures paysagères, éloignement des habitations).

Une carte, associée à la charte, priorise les secteurs à explorer.

Le respect de la charte conditionnera l'avis de l'Agglomération dans le cadre des enquêtes publiques relatives aux futurs projets. Pour encourager les communes à accepter et soutenir le développement de la filière, l'Agglo reversera à celles qui accueillent une éolienne sur leur territoire 50% du montant de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau qu'elle perçoit à ce titre.

Source iconographique à intégrer : carte de développement de l'éolien

La motorisation des bus

L'Agglomération dépasse largement les obligations légales en matière de renouvellement du parc de ses véhicules puisque 100 % du renouvellement se fait avec des véhicules à faible émission. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte en impose actuellement 20%.

En 2018, un accord cadre a été passé pour l'acquisition de 6 bus à motorisation GNV (biogaz). Un test a également été réalisé en mai avec la mise en circulation d'un bus électrique sur la ligne Illico 4. Il a reçu un accueil positif des usagers qui bénéficient désormais, depuis septembre, d'une ligne desservie par un bus 100% électrique (la ligne 14 qui relie la Place de Verdun et la commune de Dompierre-sur-Mer).

Yélo H2

L'un des 2 bus de mer a été équipé d'une pile à combustible qui convertit l'hydrogène en électricité. Cette expérimentation, portée par l'Agglo, est une première nationale dans un contexte marin. Plus léger que les batteries standard d'un bateau électrique, rechargeable rapidement, le dispositif permet aussi d'augmenter l'autonomie des navires. Lancée en octobre 2017, pour un an, l'expérimentation était destinée à valider la fiabilité et la pertinence de cette technologie en milieu maritime. Le bilan réalisé à mi-parcours est positif.

114 jours de service effectués, dont 70 avec l'hydrogène

Ils agissent aussi

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la commune de Puilboreau a étendu, après concertation, l'extinction de l'éclairage nocturne au parc commercial de Beaulieu. L'économie d'énergie estimée pour l'ensemble de la commune est de 40 000 à 50 000 € / an. Deux-tiers des communes de l'Agglo éteignent les lampadaires entre minuit et 6h00 du matin.

TRANSITION ÉCONOMIQUE

La transition économique sur le territoire de l'Agglo se caractérise par une progression importante des logiques de partenariat et de mise en réseau des acteurs.

La fabrique à entreprendre

La fabrique à entreprendre est une marque créée par la Caisse des Dépôts pour fédérer et renforcer la visibilité des acteurs et des dispositifs d'aide aux créatrices et aux créateurs d'entreprise. Elle cible particulièrement les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. L'objectif est aussi de sensibiliser à l'entrepreneuriat, de proposer des solutions d'accompagnement et de favoriser la pérennité des projets.

Des réunions d'information, une présence sur site via l'agence mobile de l'ADIE, et des évènements ciblés (sur l'activité de vendeur ambulant, l'entrepreneuriat féminin ou encore la finance solidaire) ont été mises en place en 2018. Sur le territoire, la démarche réunit 12 partenaires.

*82 demi-journées organisées – 30 ateliers
L'Agglo participe à hauteur de 30 % du budget
de 207 650 €*

La Rochelle Technopole (1 an après) :

La Rochelle Technopole doit dynamiser l'économie locale grâce à l'animation des relations entre les acteurs locaux de l'innovation (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, clusters, laboratoires, financeurs) et le monde de l'entrepreneuriat. Elle propose de réaliser un accompagnement sur mesure des porteurs de projet (business model, financements...) ainsi que des animations collectives propices aux échanges et à la collaboration.

Depuis son lancement, La Rochelle Technopole accompagne une vingtaine d'entreprises innovantes et de projets locaux en phase d'incubation, tous positionnés sur des secteurs à fort potentiel de développement : agroalimentaire-nutrition-santé, éco-activités, transition numérique.

En mai 2018, les membres de RETIS, le réseau français de l'innovation qui accompagne 44 Technopoles et plus de 10 000 entreprises, et les acteurs de l'innovation du territoire se sont retrouvés à La Rochelle. Une centaine de personnes étaient présentes. De nombreux échanges ont eu lieu autour de la créativité et de l'accompagnement des start-ups.

***Budget annuel de la Technopole : 650 K€ co-financés par l'Agglo, la Région Nouvelle-Aquitaine et la CCI La Rochelle.
20 structures adhérentes sur l'Agglo (objectif : 60 en 2020)***

Les actions avec le Cluster éco-habitat

En 2018, l'Agglo a adhéré au Cluster éco-habitat. Cette structure a pour objectif de :

- développer et promouvoir la performance des entreprises régionales sur le marché de l'éco-habitat ;

- amplifier les logiques de travail collaboratif entre acteurs et optimiser l'efficacité de cette mise en réseau ;
- contribuer à l'économie locale et encourager l'innovation.

Le Cluster propose de l'information (site web, outils, ressources) et de l'animation (rencontres, formations, visites, audits et échanges). Le partenariat avec l'Agglomération doit permettre une meilleure participation des acteurs locaux et leur mise en réseau, la détection et la mise en valeur de projets innovants (en lien avec la Technopole) et la déclinaison d'autres actions sur le territoire.

Stratégie de développement du Port de pêche de Chef-de-Baie

L'article 22 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit que la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion des ports relevant du Département peuvent être transférés ou partagés avec d'autres collectivités.

Le Département de la Charente-Maritime et l'Agglo de La Rochelle, attachés à l'avenir de la pêche et des cultures marines, ont exprimé leur volonté d'assurer ensemble ces missions pour le Port de Chef-de-Baie.

Cela se traduira par la création d'un nouveau Syndicat Mixte associant les deux collectivités, intervenant sur l'ensemble du port (parties terrestre et maritime) au 1^{er} janvier 2019. Il reprendra en régie les missions exercées jusqu'à présent par le Syndicat Mixte de gestion (Agglo, CCI et Département). A ce jour, les collectivités membres ont retenu 2 grandes orientations de développement pour le port : l'optimisation de la plateforme existante et le développement des services aux mytiliculteurs.

La stratégie intègre une dimension « durable » à tous les projets qui seront développés (management environnemental du port de pêche, valorisation des co-produits...).

Finance participative

L'Agglo s'est associée à la plateforme régionale de financement participatif solidaire « J'adopte un projet »* pour permettre aux citoyens de soutenir des projets sociaux,

environnementaux ou culturels, localisés sur le territoire. Parmi les initiatives déjà soutenues : une épicerie sans emballage, un parc d'aventures en salle ou encore une librairie itinérante.

*<https://agglolarochelle.jadopteunprojet.com>

12 projets sur la plateforme, près de 40 000 € collectés et 578 contributeurs

Recyclerie

L'Agglo a lancé en 2018 une consultation pour un marché d'insertion et de qualification pour la collecte d'objets, leur valorisation et leur réemploi. L'objectif est de contribuer au développement de l'économie circulaire sur le territoire en limitant la production de déchets ainsi que les coûts de traitement, tout en développant l'emploi par l'insertion et en permettant aux habitants d'accéder à des équipements à moindre coût. Le marché est envisagé sur une durée de 4 ans.

Estimation : 300 000 € HT sur 2 ans

Semaine de la réparation

L'acte de réparer est environnemental (réduction des déchets, préservation des ressources) et permet de soutenir l'économie locale et notamment les artisans.

Co-organisée par l'Agglo, les territoires voisins et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 17, la Semaine de la réparation vise à inciter à « réparer plutôt qu'à jeter », en sensibilisant les habitants et en faisant mieux connaître les artisans réparateurs locaux. Un site est dédié à cette action. Il dispose d'un moteur de recherche par commune et par type de réparation, et propose des conseils à destination des particuliers.

www.semainedelareparation.fr

37 artisans réparateurs impliqués sur l'Agglo

Rénover plutôt qu'acheter neuf

Les fauteuils colorés, qui font l'identité de la médiathèque Michel-Crépeau, sont présents depuis l'ouverture de l'équipement il y a 20 ans. Une petite partie de ces 180 fauteuils est renouvelée chaque année. En 2018, 6 chauffeuses et 5 fauteuils ont été retapissés.

Les plateaux d'une dizaine de tables des espaces publics ont également été renouvelés par une entreprise d'insertion.

La stratégie agriculture périurbaine et les circuits alimentaires de proximité

L'Agglo s'est dotée en 2018 d'une gouvernance du projet, en vue d'adopter à la fin de l'année une stratégie pour l'agriculture périurbaine et les circuits alimentaires de proximité.

Les travaux du comité de pilotage dédié sont accompagnés de rencontres avec les acteurs locaux. Ces échanges alimentent les réflexions du comité de pilotage sur le niveau d'ambition, les actions foncières, le rôle de l'Agglo dans cette dynamique, etc.

La stratégie s'articule autour de 5 piliers dont un majeur, « Structurer les filières économiques locales pour répondre au besoin de l'alimentation locale », qui fait l'objet d'une réponse de l'Agglo à un appel à projet régional. Dans ce cadre, les leviers d'actions à utiliser pour amorcer une transition alimentaire de l'Agglo ont été identifiés, notamment via un état des lieux de la restauration collective en matière d'approvisionnements en circuits de proximité et d'une enquête des producteurs à l'échelle de l'Aunis.

Les autres actions sont la sécurisation des ressources (eau et foncier), l'accompagnement des porteurs de projet et l'éducation et l'accompagnement des publics vers une alimentation « zéro carbone ».

5 Comités de pilotage sur l'année – 3 temps de travail avec les acteurs locaux

Ils agissent aussi

La filière conchylicole a constitué un consortium pour développer une biotechnologie liée à la valorisation du byssus de moule (filaments sécrétés par les moules pour s'accrocher à leur support). Très riche en protéines, ce filament peut être valorisé en alimentation animale. Une collecte s'est mise en place en 2018 ouvrant la possibilité d'une implantation du processus de transformation à La Rochelle. Véritable soutien à la filière mytilicole, le système pourrait être dupliqué dans d'autres bassins de production français et européens. En 2019, les pistes de valorisation médicales (colle biologique) seront étudiées.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La transition écologique sur le territoire se caractérise par une connaissance toujours plus fine de la faune et de la flore, par une adaptation des projets aux enjeux environnementaux et des compensations en cas d'atteinte à la biodiversité.

La biodiversité dans le projet d'éco-quartier de Bongraine

En 2018, l'Agglo a sélectionné une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'accompagner dans une prise en compte exigeante de la biodiversité dans le projet d'éco-quartier de Bongraine, à Aytré. La question de la nature en ville est une cible prioritaire mise en avant par les habitants lors de la concertation. Par ailleurs, les caractéristiques de l'environnement du site du futur éco-quartier (proximité de la pointe littorale du Roux, du marais doux d'Aytré, des marais de Tasdon et de la Moulinette) posent la question des corridors écologiques à mettre en place pour garantir les circulations des espèces entre les différents habitats nécessaires à leur cycle de vie.

L'AMO a travaillé sur 3 temps du projet : les phases de conception, de chantier et de gestion. Les propositions sont restituées sous forme de fiches actions, toutes décrites et chiffrées pour permettre leur réalisation. Elles vont de l'intégration de toitures et murs végétalisés à la formation des futurs habitants du quartier à la gestion écologique, en passant par l'élaboration d'une charte d'éclairage nocturne compatible avec la faune sauvage.

28 fiches action - 242 000 € d'investissements Moins de 3% du coût global des travaux d'aménagement pour prendre en compte la biodiversité.

Diagnostic faune-flore sur le quartier Gare

Un diagnostic faune-flore couvrant 4 saisons a été engagé afin d'établir l'état initial de l'environnement du projet de requalification urbaine de l'Espace Gare, et de répondre aux obligations réglementaires (projet soumis à étude d'impact). Le secteur du projet couvre des espaces fortement anthropisés (occupations d'activités ferroviaires, parkings, hangars...) et d'autres à forts enjeux environnementaux (milieux humides de Tasdon, zones humides au sud de la voie ferrée). Les investigations ont débuté en mai 2018.

La prise en compte de la biodiversité dans des choix d'aménagement

Le Pôle d'Echanges de la gare de La Rochelle

Dans la première version du projet d'aménagement du futur pôle de la gare, un square reconnu comme « espace boisé classé » et abritant des chiroptères (chauve-souris), se trouvait impacté par la création d'une voie bus. La décision politique a été prise de ne pas retenir cette proposition, réduisant ainsi les impacts de l'aménagement sur la biodiversité.

Le parc d'activités de l'Aubreçay à Saint-Xandre

Ce parc d'activités s'inscrit dans le projet de développement économique porté par le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglo. Le site a été choisi pour favoriser les équilibres entre habitat et emploi de proximité. Sa localisation, au contact du bâti existant, doit participer à limiter les phénomènes de mitage et permettre d'améliorer la sécurité globale du secteur.

Les aménagements peuvent cependant avoir des incidences notables sur la faune présente. Un diagnostic environnemental a permis d'identifier les espèces à enjeux présentes et les impacts du projet :

- Destruction d'habitats et de site de reproduction : 4,5 ha pour l'Oedicnème criard, 11,5 ha pour le hérisson, le Lézard des murailles et la couleuvre jaune, 2 ha pour les oiseaux des fourrés, 5,8 ha pour les oiseaux de milieux ouverts.
- Altération de 15 ha d'habitats de reproduction historique des busards cendrés et des roseaux dans les cultures proches de la future ZA.

Mesures de compensation proposées : reconstitution de sites de reproduction et d'aires de repos (dont la création de 10 hibernaculum pour les reptiles, création d'une haie, gestion écologique des espaces verts de la ZA), des mesures contractuelles de gestion de l'espace (gestion de 4,5 ha de cultures favorables à l'Oedicnème criard sur la commune de Saint Xandre) et des mesures de protection réglementaires. Suivi faunistique mis en place sur les 30 ans.

La problématique de l'Azuré du serpolet sur Bongraine

L'analyse environnementale du site, réalisée dans le cadre de l'étude d'impact lancée en 2015, a permis d'identifier la présence d'une espèce protégée sur le site du futur éco-quartier de Bongraine, le papillon « Azuré du serpolet » (*Maculinea arion*). Un dossier de dérogation est en cours d'instruction, avec la mise en place de mesures spécifiques visant à préserver l'habitat du papillon (zones d'Origan), sur et en dehors du site. Un plan de gestion est également élaboré à cet effet.

7 ha prévus pour compenser l'habitat perdu de ce papillon, en dehors du site du projet

Des indicateurs de biodiversité pour l'Agglo

L'Agglo consacre depuis 2 ans un budget pour suivre certaines espèces indicatrices de l'état de la biodiversité du territoire, en lien avec les enjeux locaux. Cette année c'est l'œdicnème criard (oiseau) qui fait l'objet d'une attention particulière.

Le Suivi Temporaire des Oiseaux Communs (STOC) réalisé sur le territoire de l'Agglo (10 points d'écoute) permet de faire les mêmes constats qu'au niveau national :

- Une banalisation progressive de l'avifaune, profitable aux espèces climatiquement généralistes et défavorable aux oiseaux spécialistes.
- Des espèces souffrant du changement climatique plus nombreuses que celles qui en bénéficient.

113 espèces d'oiseaux nicheurs identifiés lors du Suivi Temporaire des Oiseaux Communs entre 2016 et 2017.

Réutiliser l'eau traitée des stations d'épuration

L'Agglo lance une étude de potentialité concernant la réutilisation des eaux traitées par 4 pôles épuratoires : Port-Neuf, Sainte-Soulle, Marsilly et Châtelailon. Ces quatre équipements sont récents et l'eau qui en sort présente un niveau de qualité intéressant pour des usages industriels, agricoles, naturels ou urbains (arrosage d'espaces verts).

Cette étude s'inscrit dans une approche d'économie circulaire de l'eau. Elle peut apporter des réponses aux problématiques d'un territoire confronté à une forte pression sur la ressource hydrique, dans un contexte de déficit chronique des apports pluviométriques qui devrait aller en s'accroissant dans le contexte de réchauffement global.

GOVERNANCE ET ANIMATION DU TERRITOIRE

La concertation des citoyens, aux différentes phases des projets, s'impose progressivement comme un nouveau mode de prise de décision. Elle contribue à enrichir les projets et à aboutir à des réalisations répondant mieux aux besoins des populations.

La concertation sur les véhicules autonomes

Début 2018, l'Agglo a validé l'accompagnement financier pour une démarche de concertation exploratoire. L'objectif était de produire un avis citoyen sur un changement systémique qui s'annonce : l'arrivée des véhicules autonomes.

Sur la base du volontariat, des participants ont été accompagnés sur une journée pour comprendre les enjeux liés aux véhicules sans conducteur, terrestres et aériens.

L'avis produit à La Rochelle, cohérent avec la synthèse nationale, a mis en avant :

- un intérêt et de la curiosité pour ces véhicules plutôt que du rejet,
- une confiance sous condition de la technologie,
- des participants prêts à modifier leurs habitudes en profondeur (abandon de la voiture individuelle dans un futur proche),
- des bénéfices attendus qui vont du confort personnel à l'accès pour tous aux nouvelles mobilités,
- un rôle attendu des collectivités locales sur cette question (anticipation des impacts sur l'emploi, accompagnement, informations objectives...).

Cette initiative a été dupliquée dans 5 contextes différents : l'Agglo de La Rochelle, la Communauté Urbaine du Grand Paris Seine-et-Oise, Toulouse Métropole et la Communauté

d'agglomération du Sud-est Toulousain, Rennes Métropole et la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis.

57 participants sur l'Agglo, 361 au niveau national

Le bilan de la concertation autour du Pôle d'Échanges de la gare de La Rochelle-Ville

Fait marquant

La concertation qui accompagne l'opération du Pôle de la gare a fait l'objet d'un bilan présenté en Conseil Communautaire en mai 2018. Celui-ci acte les 12 enseignements de la concertation, désormais pris en compte dans le projet d'aménagement. Cette démarche innovante pour l'Agglo s'est appuyée sur plusieurs engagements :

- Apporter le même niveau d'information à tous les participants au travers de panneaux et plaquettes d'information,
- Mobiliser largement toutes les parties prenantes du projet : habitants de l'agglomération, élus, riverains, associations, professionnels du tourisme, chauffeurs de taxis...
- Mettre en place des modalités d'organisation des débats permettant l'échange entre les participants et favorisant des contributions collectives afin de dégager le plus possible l'intérêt général,
- Garantir que l'ensemble des contributions fera l'objet d'un traitement et d'une analyse rigoureuse et exhaustive,
- S'engager à restituer les conclusions de la concertation et expliquer en quoi les contributions des participants ont été utiles au projet.

Les participants ont été partiellement recrutés selon des méthodes innovantes (tirage au sort sur les listes électorales des communes). Une expo itinérante a permis d'aller à la rencontre des riverains et des habitants de différents quartiers. Ils ont été interrogés sur des éléments

constitutifs du projet : le parvis de la gare, la passerelle, le parking au sud de la gare, la gare routière, la rue de la gare, la suppression du talus et l'ouverture du parc, le parc, la qualité globale du projet, les scénarios pour les bus à haut niveau de service, le plan de circulation.

583 participants à la réunion de restitution, 1033 contributions traitées

12 enseignements issus de la concertation pris en compte dans le projet

Iconographie possible : bilan de la concertation, notamment p. 22, plan final à demander au service Mobilité.

Gouvernance et animation du réseau des communes de l'Agglo

Le service administration générale a renforcé les liens avec les communes en développant une animation du réseau intercommunal (rencontre régulière avec les Directeurs généraux des services). Ce réseau bénéficie également d'outils collaboratifs pour une meilleure communication dématérialisée (espace de partage pour et entre les DGS, diffusion de bonnes pratiques, etc.).

Signature de la charte du RADDAR

Le 7 mars, a été organisée, au Centre de Cheusse de Sainte-Soulle, la signature de la Charte du Réseau des Acteurs du Développement Durable de l'Agglomération Rochelaise (18 structures). A cette occasion, les membres du réseau ont proposé un temps de travail aux élus et agents des communes afin de connaître leurs besoins pour faciliter la mise en place d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable dans leurs communes.

L'après-midi était consacré à une présentation de la plateforme pédagogique du RADDAR auprès des conseillers pédagogiques, enseignants et directeurs d'établissements

d'enseignement, animateurs et responsables de centres de loisirs, centres sociaux, CCAS... La totalité des membres du réseau était présente, ainsi que Stéphane Trifiletti, conseiller régional délégué à l'éducation à l'environnement.

75 personnes présentes, 14 structures signataires

Création d'un poste de chargé de mission TEPOS

L'Agglo est Territoire à Energie Positive (TEPOS). Le programme d'actions validé à cet effet en 2017 vise à faire à terme de l'Agglo un territoire à énergie positive / zéro carbone en 2040. Les besoins d'énergie devront être réduits au maximum, par la sobriété et l'efficacité, et couverts à 100% par des énergies renouvelables.

En 2018, l'Agglo a recruté un chargé de mission TEPOS pour animer et mettre en œuvre ce programme d'actions : optimisation des process dans les entreprises, rénovation du bâti, développement du solaire thermique et photovoltaïque, financement participatif des énergies renouvelables, etc. Ces missions sont indispensables pour mobiliser les acteurs du territoire (habitants, entreprises) et engager une dynamique ambitieuse et durable en massifiant la transition écologique locale.

CULTURE

La rénovation des équipements culturels est une opportunité pour l'Agglo d'améliorer la performance énergétique de ses bâtiments et de les adapter aux nouveaux usages.

Rénovation de la Médiathèque Michel-Crépeau

L'objectif de cette rénovation est double : énergétique et fonctionnelle.

Elle s'inscrit dans la démarche d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments engagée par l'Agglo avec, quand cela est possible, le recours aux énergies renouvelables.

En parallèle, le projet doit permettre d'adapter les locaux de la médiathèque aux évolutions des nouvelles pratiques. L'objectif est de créer un véritable tiers-lieu encourageant l'échange, le partage, la co-création ainsi que les pratiques participatives intergénérationnelles. La médiathèque accueille déjà des permanences et ateliers organisés par l'Espace Régional d'Orientation (ERO).

Objectif : 50 % de réduction des consommations d'énergie

UNE AGGLO SOLIDAIRE

Donner plus à ceux qui ont moins et garantir à chacun de bonnes conditions de vie sur le territoire, c'est ce à quoi l'Agglo s'emploie à travers ses politiques d'habitat, d'insertion, de mobilité et l'action de ses équipements culturels.

POLITIQUE DE L'HABITAT

La politique de l'habitat de l'Agglo vise à répondre aux besoins en logement de toutes les catégories de population et à créer un environnement résidentiel propice aux échanges et aux activités.

Le Programme Local de l'Habitat

Par son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2017-2021, l'Agglo affirme sa volonté d'accroître la production de logements, de développer l'offre de logements locatifs sociaux, intermédiaires et à prix abordables, et de favoriser une répartition équilibrée des logements sur le territoire. 1 950 logements sont à produire par an, dont 500 locatifs sociaux. L'Agglo s'est ainsi dotée d'un dispositif de soutien aux bailleurs sociaux :

- Subventions à la production neuve de logements sociaux (4M€/an),
- Garantie des emprunts contractés par les bailleurs sociaux auprès de la Caisse des Dépôts.

Une convention d'objectifs a été signée avec l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération pour accompagner financièrement le bailleur dans sa production neuve et dans son plan stratégique de patrimoine. Celle-ci prévoit notamment une éco-prime forfaitaire de 914 € par logement réalisé avec le label EFFINERGIE + ou équivalent (ce label permet de réduire de 20% les consommations d'énergie par rapport à la réglementation actuellement en vigueur RT 2012).

L'OPH a inscrit dans sa programmation un objectif de 80 logements /an en EFFINERGIE +.

499 nouveaux logements sociaux en 2017 soit 99,8 % de l'objectif annuel / pour 4,175M€.

Le Projet de Renouvellement Urbain (PRU) de Villeneuve-les-Salines

L'Etat, l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain et l'Agglo ont signé en juillet 2018 la déclaration d'engagement PRU de Villeneuve, suite à l'avis favorable de l'ANRU relatif au projet urbain et à sa programmation opérationnelle. La déclaration d'engagement acte le concours financier de l'ANRU à hauteur de 16,4 M€.

Le programme englobe la démolition de 180 logements locatifs sociaux (reconstitution prévue au « un pour un » en dehors des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville), la réhabilitation de 600 logements locatifs sociaux et la production d'une offre diversifiée de 80 logements. La reconstruction de l'école Lavoisier, celle du centre de loisirs du quartier et l'ingénierie du projet font également partie des travaux financés.

Le PRU prévoit en parallèle de nombreuses autres opérations, non financées par l'ANRU, pour rendre les équipements publics plus attractifs : reconstruction du centre social, construction d'un nouveau pôle de services, de nouvelles cellules commerciales, réhabilitation de la médiathèque, requalification de tous les espaces publics du quartier.

16,4 M€ TTC financés par l'ANRU, soit 13 % du budget du PRU

Les partenaires aux côtés de l'Agglo : la Ville de La Rochelle, les organismes de logements sociaux (Office Public de l'Habitat de l'Agglomération de La Rochelle, Habitat 17 et Immobilière Aménagement), Action logement, le Département de Charente-Maritime, la Caisse des Dépôts et la CAF 17.

Ils agissent aussi

La Ville de La Rochelle s'engage dans une démarche MANAG'R pour la reconstruction de l'école Lavoisier de Villeneuve-les-Salines. Il s'agit d'adopter une démarche aboutissant à une réalisation exemplaire en matière de qualité de l'air intérieur.

INSERTION

L'Agglo favorise l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. Elle s'appuie pour ce faire sur les dispositifs nationaux et travaille en partenariat avec les structures publiques et associatives de son territoire.

Les Assises de l'Emploi

À travers les « Assises de l'emploi », l'Agglo et ses partenaires locaux de l'économie, de l'emploi, de la formation et de l'insertion se sont lancé un défi : construire ensemble de nouvelles solutions pour que les entreprises trouvent les compétences dont elles ont besoin et que la reprise économique profite encore mieux aux demandeurs d'emploi sur le territoire.

Le travail partenarial se décline autour de 4 commissions, qui ont partagé un diagnostic du marché et du recrutement local, et se sont réunies plusieurs fois pour élaborer un plan d'actions. Ce plan sera suivi et évalué.

La démarche a été présentée le 4 mai 2018 à La Coursive devant plus de 350 chefs d'entreprise, élus et décideurs locaux, en présence de la Ministre du Travail et du Président de la Région. Parmi les actions présentées, et à titre d'exemple, on peut citer la valorisation de l'alternance du CAP au diplôme d'ingénieur, une banque locale des stages, un accompagnement sur mesure des TPE de moins de 10 salariés dans le processus de recrutement, notamment pour le passage au premier salarié.

9,3 % de taux de chômage sur l'Agglo (source INSEE) – 80 partenaires mobilisés pour les Assises de l'Emploi – 25 actions identifiées

Le bilan du guichet unique clauses sociales dans les marchés publics

L'Agglo, la Ville de La Rochelle, l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération de La Rochelle et Atlantic Aménagement, rejoints en 2018 par Port Atlantique, ont décidé de créer un guichet unique de facilitation des clauses sociales dans les marchés publics.

En 2017, ces clauses ont concerné des marchés de travaux et de service :

- Exploitation du centre de tri Altriane.
- Atlantech à Lagord,
- Travaux de réhabilitation de Blanc'ass à Périgny,
- Travaux d'extension des ateliers municipaux à Périgny,
- Restauration de l'église de Périgny,
- Requalification des espaces publics de Beaulieu,
- Nettoyage des bâtiments de l'Agglo,
- Entretien des espaces verts de l'Agglo.

27 534 heures d'insertion réalisées en 2017 pour l'Agglo

91 personnes ont eu un contrat (hors Altriane).

37 720 heures d'insertion soit 23 équivalents temps plein sur l'ensemble des marchés de travaux et services des partenaires

13 marchés attribués à des structures d'insertion du territoire par le biais des marchés réservés et/ou marchés d'insertion.

Accueil dans le cadre de condamnation à un Travail d'Intérêt Général (TIG) et Travail Non Rémunéré (TNR) :

La Médiathèque a bénéficié en 2018 de 234 heures de travail dans le cadre de TIG, correspondant à l'accueil de trois personnes. Elles ont réalisé des tâches de numérisation des collections patrimoniales et de traitement de fichiers numériques : 9 836 pages d'archives ont été numérisées (archives de la Médiathèque) et 2 005 fichiers copiés en haute résolution.

Accueil en immersion professionnelle de demandeurs d'emploi

Les Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) permettent à un demandeur d'emploi, un jeune, un salarié en insertion, un travailleur handicapé... de découvrir un métier, d'aider à la validation d'un projet professionnel ou d'initier une démarche de recrutement. La Médiathèque a accueilli une personne dans le cadre de ce dispositif de Pôle Emploi.

La Coopérative de Jeunesse et de Services

Venues du Québec, les Coopératives Jeunesse de Services (CJS) sont un outil de sensibilisation des jeunes de 16 à 18 ans à l'entrepreneuriat collectif et à la coopération. Les jeunes mettent sur pied leur propre coopérative de travail afin d'offrir des services au sein de leur quartier tout au long de l'été : bricolage, garde d'animaux, nettoyage, jardinage, aide à l'organisation d'évènement (à destination des entreprises ou des particuliers).

L'objectif de cette expérience est multiple : donner l'opportunité à des jeunes de découvrir le monde du travail et le champ des possibles en matière d'entrepreneuriat, de se créer un réseau professionnel et de faire l'expérience de la collectivité.

L'Agglo a conclu un partenariat avec la CJS Ôkarina afin d'orienter, en 2018, les projets des jeunes vers le réemploi et les déchets. Ils ont pu découvrir le fonctionnement d'une déchèterie, participer à la collecte en mettant de côté des objets afin de leur donner une deuxième vie, revendre et valoriser les objets (partenariat avec 17 Informatique ou La Matière).

MOBILITÉ

Stratégie aéroportuaire

La Communauté d'agglomération de La Rochelle, le Département de la Charente-Maritime, la Communauté de communes de l'Île de Ré et la CCI de La Rochelle s'associent pour créer un syndicat mixte qui assurera dès la fin de l'année 2018 l'exploitation de l'aéroport. La qualité de la desserte du territoire rochelais est indispensable à son rayonnement comme à son développement économique et touristique. La présence d'un aéroport sur le territoire est, grâce à son offre internationale, complémentaire des autres modes de transport. Avec 14 destinations assurées par 5 compagnies aériennes, dont une ligne dite « obligation de service public » La Rochelle-Poitiers-Lyon, l'aéroport de La Rochelle-Île de Ré est celui qui compte le plus grand nombre d'opérateurs pour ce niveau de trafic. C'est pourquoi, la Région Nouvelle-Aquitaine l'a retenu parmi les aéroports régionaux stratégiques.

Coachs de la Mobilité

L'Agglo, la RTCR et l'association Unis Cités ont signé une convention de partenariat autour de la création d'une équipe de « Coachs de la mobilité ». Six jeunes en service civique, tous en questionnement professionnel, ont pu concevoir, gérer et évaluer un service d'aide à la mobilité en direction des publics fragilisés. Baptisé « Mobili'bus », ce service va jusqu'à un accompagnement personnel dans l'utilisation du bus.

Ce dispositif a permis de développer des actions en direction des publics précaires, des seniors et d'avoir une action spécifique d'éducation à la mobilité vers des scolaires (CM2) ou encore vers le public des Francofolies.

Le bilan de cette action a été salué par l'ensemble des parties prenantes et des publics rencontrés : clarification du projet professionnel pour les jeunes, prise de confiance dans l'utilisation des bus pour les différents publics abordés, satisfaction des productions pour les commanditaires (Agglo et RTCR).

PROTECTION DES POPULATIONS

Le PAPI

Jusqu'alors partagée entre plusieurs niveaux de collectivités, la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) revient, depuis le 1^{er} janvier 2018, aux intercommunalités pour assurer une meilleure cohérence des projets. Pour l'Agglomération de La Rochelle, cela se traduit notamment par 39 km d'ouvrages de protection contre la mer, dont 25 km de digues à gérer. Elle est désormais chargée de leur surveillance, de leur entretien et de veiller à leur bonne fermeture en cas d'alerte. Une bonne partie de ces ouvrages ont été créés ou rénovés dans le cadre des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), suite à la tempête Xynthia de 2010.

Au Gabut et à la Ville-en-Bois, les travaux de protection contre les inondations ont débuté en janvier 2017 et sont désormais terminés. Dans le cas d'une tempête de niveau alerte rouge, la Ville de La Rochelle doit positionner des protections le long du littoral. Ce dispositif est désormais possible, suite à la fin des travaux. **Un exercice de simulation d'alerte grandeur réelle s'est tenu le vendredi 23 novembre 2018 avant les tempêtes d'hiver**, afin de permettre la sensibilisation et la prise de conscience des populations. Par ailleurs, cet exercice permettra au groupe d'Intervention littoral, composé de 26 agents volontaires de la Ville et de l'Agglo de s'entraîner dans les conditions grandeur nature à un tel évènement.

CULTURE

L'Agglo a fait de "l'accès à la culture pour tous" une priorité. Cela se traduit par des propositions à destination des publics qui ne peuvent, ou qui n'osent pas, se rendre dans les lieux culturels.

Offre à destination des publics empêchés

La Médiathèque conduit différentes actions à destination des publics empêchés :

- Lectures à voix haute à l'EHPAD « La Rose des Vents » à L'Houmeau une fois par mois. En moyenne 12 résidents assistent à chaque séance (public très âgé, 95 et +),
- Partenariat avec l'Institut Médico-pédagogique de Port-Neuf autour du fonds de l'artothèque à travers l'accueil de 5 enfants âgés de 7 à 10 ans, le mardi deux fois par mois, de 14h30 à 16h00 depuis septembre 2017. Le travail produit par ces enfants est mis en valeur dans le hall de la Médiathèque tout l'été. A partir d'octobre 2018, le nombre de séances a été doublé. Deux groupes d'enfants peuvent être accueillis en alternance une semaine sur deux.
- Fonds Daisy à destination des malvoyants en partenariat avec l'association Valentin Haüy. DAISY (Digital Accessible Information SYstem) est un format pour livres audio, spécialement conçu pour faciliter la lecture par les personnes déficientes visuelles (aveugles ou malvoyantes). D'autres personnes empêchées de lire des documents imprimés (dyslexiques, handicapés voyants mais ayant du mal à tourner les pages d'un livre) peuvent aussi bénéficier des apports des livres audio DAISY. Le fonds, en circulation depuis le 3 janvier 2017, comprend 200 livres sonores gravés sur CD et 2 appareils de lecture.

Objectifs de la nouvelle délégation de service public de La Sirène

De nouvelles actions sont envisagées pour répondre aux attentes de l'Agglomération :

- Mise en place d'une manifestation (création locale) ayant pour objectif de nouer dans la durée (une ou deux saisons) des partenariats entre artistes issus de divers horizons,

- Conquête des publics dits empêchés par la mise à disposition d'un quota d'invitations auprès de chaque commune. Sur la base d'une sélection de 6 spectacles par an, 9 invitations seront réservées par commune à des jeunes. A charge pour elles d'assurer leur transport et leur accompagnement,
- Renforcement de la programmation « hors les murs » avec la mise en place d'une programmation de spectacles jeunes publics dans deux communes de l'agglomération par an, sur la base de quatre représentations.

Equité d'accès aux équipements culturels

6 communes de l'Agglo bénéficient d'une desserte hebdomadaire du bibliobus : Saint-Vivien, Saint-Rogatien, Esnandes, l'Houmeau, La Jarne et, depuis octobre 2017, Montroy. Sur La Rochelle, 3 quartiers sont desservis en quinzaine (Beauregard, Saint-Eloi et Port-Neuf). Le nombre d'utilisateurs est en constante augmentation tout comme le nombre de documents empruntés. Les communes desservies par le médiabus peuvent également bénéficier de l'animation Voyage-Lecture dans les écoles. Sur l'année scolaire 2017-2018, 34 classes ont profité de ce dispositif. Le Voyage-Lecture est un partenariat entre l'école et la Médiathèque pour le développement de la lecture, à la fois dans la classe mais aussi au sein des familles.

*54 984 usagers du Médiabus – 850 élèves
bénéficiant du Voyage-Lecture*

UNE AGGLO SOBRE ET DURABLE

L'Agglo protège les ressources naturelles ainsi que la santé de ses habitants. Elle adapte et optimise son propre fonctionnement. Elle mène également des actions de sensibilisation pour donner à chacun la possibilité d'agir pour l'environnement.

ADMINISTRATION ÉCO-RESPONSABLE

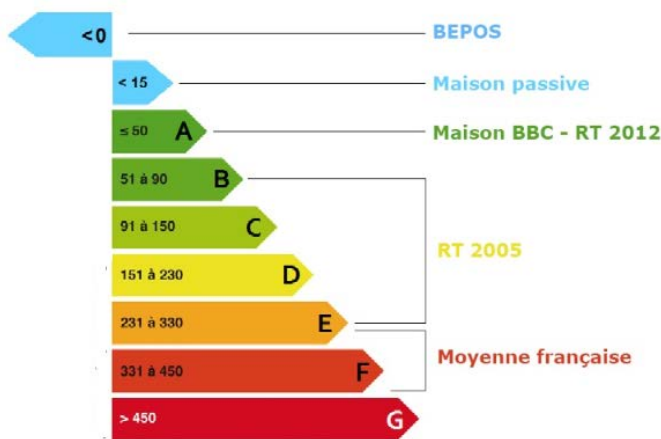
Pour tendre vers le modèle d'administration éco-responsable, l'Agglo améliore l'efficacité énergétique de ses bâtiments, mutualise ses moyens, dématérialise ses documents, adopte de nouvelles formes de travail...

L'efficacité énergétique au sein de l'Agglo

A l'Agglo, l'efficacité énergétique repose sur trois actions :

- Réduire de façon importante les besoins en énergie du patrimoine bâti. Pour ce faire, le service Patrimoine met en place une stratégie de management énergétique par la pérennisation d'un poste d'économie de flux, l'acquisition d'un outil de gestion énergétique et l'instrumentation des bâtiments par des capteurs et compteurs. L'analyse des données et des indicateurs de performance pourra faire ressortir les postes les plus énergivores et permettra de prioriser les actions de réduction.

Classe énergétique	m ²
AB	11 559,00
C	3 551,00
D	21 857,00
E	1 400,00
NA	3 237,11



- Récupérer toutes les pertes et les fuites qui peuvent l'être. Cette action se traduit par le lancement d'audits énergétiques sur les bâtiments les plus consommateurs (Hôtel d'Agglomération, Maison de l'assainissement à Port-Neuf et médiathèque Michel-Crépeau). Mais aussi, par la programmation d'opérations de rénovation dans la démarche BBC rénovation (Pôle Emploi de Bel Air, hôtel d'entreprise Créatio Tech).
- Favoriser la conception bioclimatique et couvrir le reliquat par des systèmes énergétiques adaptés et un recours privilégié aux énergies renouvelables locales. Les projets neufs s'inscrivent dans la démarche HQE avec un objectif niveau E4 C1 (comme pour les déchèteries nouvelle génération et le nouveau Conservatoire de Musique et de Danse).

Mutualisation des moyens

Administration générale des services

Les services de l'Agglo ont connu en 2017 / 2018 différents déménagements. Ces mouvements ont été l'occasion de partager les ressources : redistribution des véhicules et mutualisation au sein des différents pools.

Création d'un service social commun

Un service social commun, porté par l'Agglo, a été créé au 1^{er} janvier 2018. Ce service accompagne les agents dans leurs trajectoires professionnelles et privées. Il délivre des informations généralistes : droits, régimes d'aides, gestion budgétaires, accompagnement de

projet, de situations liées à des accidents de la vie. Le service social intervient également pour accompagner le maintien dans l'emploi des agents rencontrant des problèmes de santé, de handicap, d'évolution professionnelle... Enfin, il gère l'action sociale (CESU, aides, allocations) et suit les travailleurs en situation de handicap.

Dématérialisation

Dématérialisation des procédures : courrier, délibérations, marchés publics

L'Agglo a mis en place plusieurs outils de dématérialisation. Ces derniers concernent le courrier, les documents préparatoires aux instances et bientôt les délibérations et les marchés publics. Après une phase test, le déploiement est aujourd'hui intégral sur le courrier.

Courrier : 250 agents utilisateurs, 15 ramettes de papier économisées par an au minimum (60 copies papier /jour)

La prochaine phase test concernera les délibérations. La mise en place du vote électronique et le réaménagement correspondant de la Salle du Conseil sont aussi à l'étude.

Concernant les marchés publics, depuis le 1^{er} octobre 2018, les plis des candidats à un marché public doivent obligatoirement être déposés par voie dématérialisée. Profitant de cette obligation réglementaire, le service commun de la Commande publique vise en 2019 l'objectif "zéro papier" grâce à la mise en place de la signature électronique pour les élus et de la dématérialisation des marchés au contrôle de légalité.

Dématérialisation des déclarations de travaux à proximité de réseaux

Les travaux prévus à proximité de canalisations et réseaux enterrés doivent être déclarés à leurs exploitants, avant leur exécution en leur envoyant une Déclaration de projet de Travaux (DT) et/ou Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) afin de connaître précisément la localisation des réseaux.

Depuis février 2017, l'équipe Système d'information géographique (SIG) de la Direction des Systèmes d'Information a mis à disposition des communes et des agents de l'Agglo, un outil permettant de gérer les déclarations de travaux.

Via l'outil, les exploitants (agents des communes et agents de l'Agglo) reçoivent directement dans leur boîte mail la DT/DICT avec l'emprise des travaux. L'application récupère cette emprise et vérifie l'impact sur les réseaux. Le récépissé de réponse ainsi que le plan du réseau sont générés automatiquement par le Système d'Information Géographique de l'Agglomération Rochelaise (SIGAR) et sont envoyés par mail au demandeur des travaux.

Pour exemple, plus de 3 600 DT/DICT par an sont traités au service assainissement de l'Agglo. Grâce à cet outil, ils évitent l'envoi de documents papier et gagnent du temps pour exécuter d'autres tâches.

Dématérialisation de documents : Agenda du Développement Durable et Rapport annuel de développement durable

Depuis presque 10 ans, le service Transition Énergétique et Résilience Écologique, en collaboration avec le service Communication, édite trois « Agenda du Développement Durable » par an. À partir de 2019, l'Agenda sera dématérialisé. Les manifestations, conférences, sorties nature, animations juniors... organisées sur le territoire continueront à être mises en lumière par le biais du site Internet de l'Agglo. Cette nouvelle proposition, construite en collaboration avec la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information, permettra aux partenaires de l'Agglo de bénéficier d'un outil simple et efficace, visible et actualisé tout au long de l'année.

Le Rapport de développement durable est lui aussi entièrement dématérialisé cette année et désormais accessible sous forme d'une animation numérique.

Dématérialisation des réunions

L'Agglo s'est dotée en 2018 d'une nouvelle salle équipée d'un système de visioconférence, la salle du clocher en centre-ville de La Rochelle (la première salle équipée est installée sur le site de Vaucanson à Périgny). Ces outils, en priorité destinés aux réunions avec les partenaires extérieurs (Conseil Régional, Caisse des Dépôts, bureaux d'études...)

permettent de réduire les coûts, les temps et le bilan carbone des déplacements. Ils appellent également à de nouvelles méthodes et pratiques de travail.

Equipement informatique

Déploiement d'une stratégie d'impression

En 2018, l'Agglo déploie un nouvel outil afin de mettre en œuvre une stratégie d'impression. Les objectifs sont à la fois économiques et environnementaux. Cet outil, dont le paramétrage est en cours, permettra d'obtenir un suivi statistique très fin des impressions (quantité, types, recours au noir et blanc, à la couleur, utilisation du recto verso, provenance des impressions – courriels, pdf, internet...) pour ensuite pouvoir les optimiser et sensibiliser les agents. L'interface calcule également les impacts sur l'eau, les émissions de gaz à effet de serre et le coût financier des impressions.

Stratégie d'achat des postes informatiques

Le parc informatique de l'Agglo se caractérise par une durée de vie de six ans. La stratégie d'achat vise le haut de gamme, en évitant ainsi un renouvellement plus rapide du parc et les conséquences environnementales et sociales qui caractérisent la production de biens dans ce secteur.

Groupements de commandes

Les groupements de commandes visent à grouper les besoins de différents acheteurs publics pour faire masse et obtenir de meilleures propositions économiques. L'Agglo a conduit en 2018 différents groupements de commandes avec les communes membres. Ils ont porté notamment sur :

- Les produits d'entretien (50% de produits éco labellisés) avec le Sivom de la Plaine d'Aunis, Vérines, Chatellaillon-Plage, Puilboreau, Angoulins, Aytré, Périgny, La Jarrie, Saint-Xandre et Sainte Soulle,
- Le schéma directeur du réseau de chaleur (avec la Ville de La Rochelle),
- L'autocom téléphonie (avec la Ville de La Rochelle), qui comprenait des exigences environnementales,
- Les travaux de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement du Vieux-Port (avec la Ville de La Rochelle),

- L'AMO pour le transfert des piscines (avec les Villes de La Rochelle, Châtelailon et Périgny),
- Le groupement d'autorités concédantes pour le mobilier urbain (La Rochelle, Châtelailon, Périgny, Lagord et Aytré).

Ressources humaines

Expérimentation du télétravail

32 agents de l'Agglo ont participé à une expérimentation sur le télétravail (13 services impliqués, 22 femmes, 6 hommes, une bonne répartition entre les catégories A, B, et C). L'échantillon comprenait trois encadrants dont un chef de service.

Le bilan de l'expérimentation s'est révélé très positif : optimisation de l'organisation professionnelle et productivité, et sur le plan personnel une meilleure articulation vie professionnelle / vie personnelle, confiance en soi, moins de fatigue et de stress liés aux trajets domicile / travail.

Les points de vigilance : le matériel et l'accès à tous les outils de travail, la préparation de la journée télé travaillée (priorisation) et le maintien d'une bonne relation avec les collègues.

36 140 km évités grâce à l'expérimentation du télétravail

	Nb de km évités	Hypothèse basse gain eq kg CO2	Hypothèse haute gain kg eq CO2
Ville de La Rochelle	15072	2260,8	4521,6
Agglo	21068	3160,2	6320,4
Total	36140	5421	10842
➔ de 5 à presque 11 tonnes d'eq CO2 d'évités selon les hypothèses...			
Hypothèse basse :	seules les émissions liées au trajet sont prises en compte		
Hypothèse haute :	on intègre aussi les émissions amont liées à la fabrication du véhicule et son amortissement...		

Flash Lab

L'Agglo propose à ses agents ainsi qu'à ceux de la Ville de La Rochelle et du CCAS, de participer à des temps d'échanges sur des pratiques professionnelles innovantes. Au programme 2018 : le co-développement, le management par les couleurs, la cartographie des acteurs, la carte mentale, l'utilisation de l'application de prises de note OneNote, ou

encore la comptabilité carbone et le community organising (organisation collective). Ces temps sont construits sur une introduction à la pratique, un cas concret présenté et un cas concret traité à partir de situations exposées par les participants.

Plus de 66 agents inscrits

Point de vigilance : aujourd'hui, l'Agglo n'a pas de stratégie d'acquisition des téléphones mobiles. Celle-ci pourrait inclure des critères de développement durable.

Certification qualité de la cellule usagers du service Assainissement

Le service Assainissement relève d'une mission de service public. Depuis 10 ans, la Gestion Usagers du service Assainissement fait l'objet d'une démarche qualité et est certifiée ISO 9001. Régulièrement, une enquête de satisfaction est conduite auprès d'un panel d'usagers. Il en ressort un très bon taux de satisfaction. Les interventions de terrain, notamment les diagnostics de raccordement, sont également bien perçues. La ponctualité, la politesse, le professionnalisme et la qualité des opérations menées par les équipes diagnostic apportent satisfaction à 94 % des usagers. L'audit de juin 2018 a confirmé et reconduit la certification dans sa nouvelle version.

98 % des usagers sont satisfaits de l'accueil usagers du service Assainissement

Eco-gestes

Médiathèque, nouvelles consignes de tri et achats durables

Afin d'améliorer la qualité des gestes de tri dans les bureaux de la Médiathèque, un affichage spécifique relatif aux déchets générés par les activités du service et les contenants adéquats ont été installés.

Chaque année, dans le cadre d'animations (partages de lectures, visites découverte, spectacles...), de sessions de formation (assistants maternels...) ou encore de réunions, la

Médiathèque est amenée à organiser une trentaine d'accueils café et pots de réception. Depuis début 2018, le service s'est engagé dans une démarche d'achat responsable en la matière : les produits bio sont privilégiés, notamment pour les jus de fruits, les thés et les gâteaux sucrés.

Déploiement des Vélos à Assistance électrique

13 vélos disponibles pour les déplacements professionnels dont 10 vélos à assistance électrique

PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES

En 2018, l'Agglo a cherché à améliorer la surveillance et la gestion des ressources naturelles sur son territoire.

Contrat Territorial Milieu Aquatique (CTMA)

L'Agglo a engagé en 2018 une démarche destinée à mettre en œuvre un « Contrat Territorial Milieu aquatiques » (CTMA) sur la partie de son territoire actuellement non couverte par un Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE). Le CTMA est un outil contractuel proposé par l'Agence de l'eau donnant lieu à des financements. Il a pour objectifs de réduire les sources de pollutions ou de dégradations physiques des milieux aquatiques : cours d'eau, zones humide (maintien ou restauration de leur capacité naturelle à réguler en qualité et en quantité la ressource en eau, limitation de leur régression) et zones utilisées par les grands migrants (restauration des habitats, rétablissement de la libre circulation).

Il est conclu pour une durée de 5 ans entre l'Agence de l'eau, le maître d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers. Un premier comité technique s'est tenu en 2018. Il avait pour objectifs de :

- Informer les acteurs du territoire de la démarche initiée,
- Rappeler les principaux éléments de contexte (Compétence GEMAPI, caractéristiques du territoire, définition d'un CTMA, possibilités de financements),
- Présenter le périmètre retenu,
- Valider l'organisation pour l'élaboration du pré-diagnostic,
- Recenser les secteurs à enjeux à travers un atelier collaboratif.

Télésurveillance des ouvrages hydrauliques

Afin de protéger le milieu naturel de toute pollution et garantir la pérennité des usages, l'Agglo souhaite se doter d'un outil global optimisé de supervision (télésurveillance et télégestion) des ouvrages de transfert des eaux usées et des eaux pluviales primaires pour lesquelles elle est compétente. Ces ouvrages correspondent pour les eaux usées aux ouvrages de collecte, de transfert et de traitement et pour les eaux pluviales primaires aux ouvrages de rétention, de traitement et d'exutoire vers le milieu naturel.

Compte tenu des enjeux propres au territoire de l'Agglo (9 communes littorales, 70 km de côtes, enjeux liés à la qualité des eaux littorales pour les loisirs, conchyliculture), cet outil permettra d'assurer la télésurveillance et la télégestion de tous les ouvrages, de suivre l'information et son traitement en temps réel, dans le cadre d'une gestion cohérente et mutualisée.

Montant global, progiciel et équipements associés : 2 M€ HT

Amélioration du tri sur Altriane

Depuis janvier 2017, tous les emballages en plastique, qu'ils soient souples ou rigides, sont à trier et à jeter dans le bac jaune avec tous les autres emballages en métal, en papier et en

carton. Des travaux de modernisation ont été réalisés sur la chaîne de tri pour assurer le tri de ces plastiques (obligatoire en 2022), mais aussi améliorer la captation des différents matériaux notamment des petits emballages en plastique (comme les pots de yaourt) et métalliques (capsules de café par exemple). La séparation de l'ensemble des produits est ainsi optimisée. Par ailleurs, cette modernisation répond aussi à des objectifs de réduction des troubles musculo-squelettiques pour les employés des centres de tri, confrontés à des tâches répétitives, et également d'amélioration ergonomique de leur poste de travail (conformité à la norme AFNOR NF X35-702).

*5M€ HT pour l'amélioration du procédé de tri –
22 500 à 24 000 tonnes de déchets recyclables
triés par an*

Gestion différenciée et terrains de sport

Depuis 2014, le service Transition Énergétique et Résilience Écologique anime le groupe de travail des élus du développement durable « Terre Saine ». C'est dans ce cadre qu'émergent des propositions d'élaboration de journées d'information et d'échanges.

Après « construire son projet de sensibilisation », « savoir informer sur le compostage individuel », « préparer un argumentaire face aux réticences des habitants » en 2016 puis « l'aménagement et l'entretien des cimetières » en 2017, la journée organisée en 2018 pour les communes a porté sur la gestion différenciée et la biodiversité, avec comme cas pratique les terrains de sport. La journée a été animée en collaboration avec la Ville de La Rochelle et la LPO.

Grainothèque

La médiathèque propose depuis mars 2017 une grainothèque, comme le font déjà d'autres médiathèques de la Communauté d'Agglomération.

Une grainothèque permet de partager des savoir-faire, d'échanger des graines et semences. Elle permet aussi de s'engager dans une démarche solidaire et citoyenne pour la sauvegarde des variétés anciennes et la préservation des graines reproductibles.

La plateforme « Graines de troc », créée en 2012, soutient cette initiative. Elle réunit plusieurs milliers de personnes à travers toute la France. A la médiathèque, deux ateliers pour apprendre à extraire les graines et deux conférences de présentation des grainothèques ont accueilli 24 personnes en 2018.

150 sachets de graines employés par les visiteurs de la médiathèque.

Ils agissent aussi

Le syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin et le Forum des Marais Atlantiques ont co-organisé en novembre, en partenariat avec l'Université de La Rochelle, un colloque international sur les conséquences du changement climatique sur le littoral. Objectifs : faire état à la fois des connaissances scientifiques actuelles et les partager avec les gestionnaires des marais littoraux, des stratégies développées par les différents gestionnaires des marais littoraux, de la situation du marais poitevin face à l'élévation du niveau marin, mais aussi informer et sensibiliser le grand public sur les conséquences du changement climatique sur le littoral.

BIEN-ÊTRE HUMAIN

L'Agglo doit protéger la santé de ses habitants. En 2018, elle a renforcé la surveillance de la qualité de l'air intérieur et extérieur, et évalué les pollutions sur son territoire afin de pouvoir prendre les mesures appropriées.

Surveillance de la qualité de l'air extérieur

L'objet d'une station trafic est de mesurer le niveau d'oxyde d'azote et les polluants émis par la circulation automobile (Oxyde d'azote, poussières principalement). Les mesures d'oxyde d'azote enregistrées depuis 2016 montrent que le niveau est inférieur aux valeurs

réglementaires (moyenne annuelle de 40 µg/m³). La moyenne annuelle en oxyde d'azote pour le site de la rue Saint-Louis est de 34,3 µg/m³. Cette même moyenne est de 28,3 µg/m³ pour la rue de Dompierre (ce faible niveau s'explique par la configuration de la rue qui favorise la dispersion des polluants).

Il a été proposé en 2018 d'adapter ce dispositif de suivi, avec l'appui de la modélisation, sur des communes traversées par un axe routier très emprunté (Aytré, Puilboreau, Dompierre-sur-Mer, Clavette, Croix-Chapeau...). Des campagnes de courte durée seront réalisées sur une année civile en hiver et en été, sans impact financier pour l'Agglomération.

Qualité de l'air intérieur dans les bureaux

Atmo Nouvelle Aquitaine, le laboratoire LASIE de l'université de La Rochelle et le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment lancent une étude sur la qualité de l'air intérieur (QAI) dans les bureaux dans le but d'améliorer la connaissance scientifique. L'objectif est de rechercher les traceurs classiques de la QAI mais aussi les polluants qui n'ont pas fait l'objet de mesures ainsi que les polluants émergents.

Ce consortium recherche 30 bureaux anciens rénovés ou neufs à l'échelle de la nouvelle région. L'Agglo est candidate et a proposé plusieurs bâtiments : Vaucanson, les Fonderies et l'Arsenal.

Ils agissent aussi

Dans le cadre du Programme Régional Santé Environnement III, Atmo Nouvelle Aquitaine et la Région lancent une étude sur la connaissance des biocides (antiparasitaires) en air intérieur dans les logements. Les substances recherchées sont les désinfectants ménagers, les répulsifs, les produits antiparasitaires, les produits de traitement du bois et des eaux, les peintures marines antisalissures, les fluides utilisés dans la taxidermie.

La campagne de mesures se déroulera sur trois semaines durant l'hiver 2018/2019 et à l'été 2019 dans les vingt logements volontaires pour participer à cette expérimentation.

Bongraine : traitement des pollutions avant aménagement

Les vestiges industriels

Le futur éco-quartier de Bongraine sera construit sur une ancienne friche industrielle. D'une surface de plus de 30 hectares, le terrain d'assise du projet a été le siège d'activités ferroviaires et des vestiges industriels demeurent en place (dalles béton, caniveaux techniques, réseaux et cuve fioul enterrée...). Certains représentant une source de pollution pour les terres et la nappe souterraine, l'Agglo a décidé de faire procéder à leur démantèlement. Un marché de 157 273 € TTC a été conclu pour la réalisation, de janvier à avril 2018, d'une première phase de travaux.

Matériaux évacués : 28,52 tonnes d'eaux et hydrocarbures, 3,16 tonnes de déchets amiantés, 16 tonnes de fioul lourd, 0,406 tonnes de polyane souillé de fioul lourd, 127,26 tonnes de bétons pollués, 158,52 tonnes de bétons inertes.

Les travaux de traitement des terres polluées aux hydrocarbures

Les terres au droit et à proximité des anciennes installations industrielles - dont l'évacuation était l'objet de la première phase de travaux - présentent un impact significatif en pollution hydrocarbonée. L'Agglo a décidé de lancer une seconde phase de travaux de dépollution de ces terres. Une consultation des entreprises a été lancée en début d'été 2018 pour que les travaux puissent commencer à l'automne.

Coût estimé : 475 470 € ht

Une convention de recherche et développement avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières pour la dépollution de la nappe

Une convention de recherche et développement a été passée entre le BRGM et l'Agglo en vue d'optimiser les travaux (méthode et résultats) de dépollution de la nappe phréatique. Une connaissance approfondie (comportement de la nappe) est recherchée par l'implantation de deux nouveaux ouvrages et la réalisation de tests géophysiques.

Futur parc littoral

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt littoral, préfigurant le parc littoral s'étendant de Besselue à la pointe du Chay, un diagnostic de pollution a été engagé sur 3 sites (Delfau Abilis, les Patarins et Magnien). Les études historiques et documentaires ont permis de programmer les investigations à venir. A l'analyse des résultats, et au regard des futurs projets, des mesures de gestion pourront être engagées sur ces secteurs. Ce projet fait l'objet d'une aide financière de l'Etat et est porté par les communes de La Rochelle, Aytré et Angoulins-sur-Mer.

ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT

Biodiversité, déchets, consommation, gaspillage, déplacements... pour faciliter l'adoption de nouvelles pratiques, l'Agglo mène des nombreuses actions de sensibilisation auprès de tous les publics.

Sensibilisation des publics jeunes à la biodiversité

Sensibiliser les très jeunes enfants à la biodiversité, un enjeu essentiel

L'expérience de la nature est un préalable nécessaire à l'action environnementale. Sensibiliser les plus jeunes à la biodiversité représente une action majeure pour s'approprier le territoire. De manière générale, on souhaite davantage s'impliquer dans ce que l'on perçoit comme un bien commun.

L'Agglo a mandaté Nature Environnement 17 pour décliner auprès des élèves de maternelles un programme de sensibilisation et d'éducation à la biodiversité sur deux années scolaires. Sur l'année scolaire 2017 / 2018, 8 écoles (réparties sur 7 communes) se sont impliquées dans ce programme, reposant sur diverses approches : sensorielle, artistique, scientifique et littéraire (par le conte). Objectifs : découvrir l'environnement proche, respecter le monde du vivant, développer l'imaginaire et la créativité.

156 élèves sensibilisés en 2018

Relais Nature de la Moulinette

Depuis près de 10 ans, le service Transition Énergétique et Résilience Écologique finance, pour les écoles de l'Agglo (en dehors de celles de la Ville de La Rochelle), des journées découverte de la nature au Relais Nature de la Moulinette (structure d'éducation à l'environnement de la Ville de La Rochelle). Cette année, 9 séances ont été accordées à 7 classes d'Aytré, Périgny et Saint-Rogatien.

180 élèves sensibilisés

L'action pédagogique lors des Journées du Patrimoine Vivant

Il est nécessaire de faire découvrir aux plus jeunes les races locales, et d'aborder avec eux les notions de patrimoine, sauvegarde, savoir-faire et, plus largement, d'agriculture durable. Cette année, une journée était dédiée aux enfants des classes de CP et CE1 durant les Journées du Patrimoine Vivant. Pendant plus de 2h, les élèves et leurs accompagnateurs ont visité la ferme installée square Bobinec, à La Rochelle, échangé avec les éleveurs et même donné à manger à quelques chevreaux.

290 élèves issus de 12 classes venues de 7 communes (Angoulins, Aytré, L'Houmeau, La Jarne, La Rochelle, Marsilly, Saint-Médard d'Aunis)

Le Festival International du Film d'Aventure

L'Agglomération soutient le Festival et invite les écoles de l'Agglo à participer à une séance de projection privée, suivie d'une rencontre avec les auteurs du film. Afin de donner du sens à cette action, un dispositif pédagogique est mis en œuvre dans les classes, en amont de la séance. Cette année, les invités d'honneur étaient les « Kids for Sea », ces enfants partis avec leurs parents vivre l'aventure maritime dans les îles norvégiennes Lofoten.

700 écoliers invités

Education des scolaires aux risques de submersion, animations « A l'écoute de la mer »

Suite à la tempête Xynthia en 2010, la Communauté d'Agglomération s'est engagée auprès de l'État et en partenariat avec les communes dans l'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). L'assurance d'une protection totale face au risque de submersion étant impossible, il est essentiel de développer des actions d'information et de sensibilisation auprès des populations.

L'Agglo a souhaité développer des outils pédagogiques qui invitent à comprendre la dynamique de la mer, à modéliser le littoral rochelais, ses aménagements et les phénomènes de submersion ou encore à s'approprier et adopter les gestes et comportements utiles en cas de crise.

Quatre associations (Les Petits Débrouillards Nouvelle Aquitaine Nord, la LPO, Nature Environnement 17 et l'E.C.O.L.E. de la mer) sont compétentes pour animer le dispositif de sensibilisation en milieu scolaire (élèves du CE2 à la 5ème).

41 classes d'écoles et de collèges concernées par le PAPI – 1000 élèves sur 3 demi-journées

Le défi Familles à énergie positive, 2^{ème} édition

Pour la deuxième année consécutive, l'Agglo a coordonné localement le défi lancé nationalement aux foyers qui souhaitent s'engager à réduire leurs consommations d'énergie et à produire moins de déchets. Pour cela, les services Gestion et Prévention des Déchets et Transition Énergétique et Résilience Écologique ont organisé des événements, ateliers thématiques et une conférence, entre le 1^{er} décembre 2017 et le 30 avril 2018, pour accompagner les 60 familles inscrites, dans leurs changements d'habitudes.

En moyenne, les participants ont réalisé 7% d'économie d'énergie et 192 € d'économies, soit 11% de leurs factures et 1 200 kWh évités. Côté déchets, les foyers ont diminué de 34% leurs déchets de poubelle bleue et 6% de poubelle jaune. A noter que les familles participant au Défi Déchets produisent en moyenne 98 kg de déchets par an (bac bleu, bac jaune et verre), contre 380 kg pour un habitant de l'Agglo.

Depuis le début de l'opération, 825 personnes ont participé au défi. Le principal avantage de ce projet se trouve dans sa durée qui s'étale sur 5 mois. Cette sensibilisation sur la durée permet d'initier de réels changements de comportement chez les participants qui perdureront au-delà du défi.

Mission conseil énergie et rénovation

L'Agglo assure auprès des particuliers des missions de conseils neutres et gratuits en matière d'énergie et de rénovation. Les principales actions cette année : balades thermographique, présence sur les salons de l'habitat et de l'immobilier, sensibilisation de mineurs à l'Escale, travail avec l'ANAH sur le déploiement d'un outil de dématérialisation.

150 rendez-vous et 600 contact

Déploiement du compostage sur des cibles collectives

L'Agglo accompagne des habitants volontaires pour développer le compostage partagé en pied d'immeuble.

9 sites inaugurés en 2018 - 18 sites de compostage partagé en fonctionnement depuis 2013.

Elle a également accompagné 5 EHPAD en 2018 dans une perspective de déploiement du compostage.

2 campings et 5 EHPAD impliqués en 2018 dans le déploiement du compostage.

Opération Campeur trieur

Un important travail d'accompagnement des gestionnaires de campings a été réalisé par les Ambassadrices du tri et de la Prévention en amont de la saison touristique. Objectif : améliorer les dispositifs de tri et la signalétique dans les campings afin d'encourager et faciliter les gestes de tri des campeurs.

10 campings impliqués dans la démarche de tri

Sensibilisation au gaspillage alimentaire

L'Agglo a accompagné une sensibilisation globale au gaspillage alimentaire sur la commune de Thairé. Partant des scolaires, cette démarche a également impliqué les parents et habitants ainsi que les commerçants de la commune. L'action s'est déclinée autour de 4 temps de sensibilisation pour les différentes classes, deux ateliers et trois défis pour les habitants et les familles, et une communication relayée par les commerçants.

127 enfants sensibilisés

Sensibilisation des CM2 au réseau de bus Yélo

L'Agglo et la RTCR développe des actions d'éducation auprès des CM2 sur l'utilisation du réseau de bus Yélo, par le biais des supports numériques (tablettes).

Prêt de ressources pédagogiques

Le Centre de Ressources Pédagogiques de l'Unité Accompagnement des Transitions (service Transition Énergétique et Résilience Écologique) dispose de nombreux outils pédagogiques et expositions destinés à tous ceux qui souhaitent mettre en place des actions.

Ces ressources permettent d'illustrer, de sensibiliser et de former petits et grands aux thématiques et enjeux du Développement Durable. Associations, établissements scolaires, centres sociaux, communes, comité de quartiers, médiathèques, sont autant d'organismes et acteurs du territoire qui ont recours au centre de ressources pour accompagner leurs événements ou actions de sensibilisation.

Zone de Gratuité

Le Conservatoire de Musique et de Danse de l'Agglomération de La Rochelle s'associe depuis 5 ans à la démarche « Zone de gratuité » initiée par le service Gestion et Prévention des Déchets et le service Transition Énergétique et Résilience Écologique de l'Agglo, en partenariat notamment avec l'association de parents d'élèves de l'établissement (APEC) et des associations caritatives.

Une zone de gratuité est un espace temporaire non marchand. Il est possible d'y déposer les vêtements dont on n'a plus besoin (propres et en bon état) et /ou prendre ce que l'on veut, même si on n'a rien à déposer. Cette année, la zone de gratuité s'est étalée sur plusieurs jours, pendant la semaine consacrée au choix des horaires des cours par les élèves.

645 kg de vêtements déposés – 468,5 kg de vêtements repris

Forum citoyen

Le 10 novembre 2018, les acteurs de la transition sur le territoire rochelais se sont réunis au Parc Atlantech à Lagord. L'objectif de cette journée était de partager des idées et expériences pour anticiper et construire ensemble un territoire capable de faire face aux enjeux du changement climatique. Le Forum était organisé dans le cadre des Assises

locales de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable et de « La Rochelle Territoire Zéro Carbone ».

Ils agissent aussi

Cette année, dans le cadre de la semaine du Développement Durable, l'Hôpital Saint-Louis de La Rochelle a conduit différentes actions de sensibilisation pour informer sur ses démarches en matière de développement durable. A cette occasion, il a accueilli dans son hall, les services Mobilité, Gestion et Prévention des Déchets et Transition Énergétique et Résilience Écologique de l'Agglo. Trois espaces de présentation d'outils étaient proposés pour appréhender l'impact de notre mode de vie sur la planète et pour accompagner les changements d'habitudes. Patients, visiteurs, personnel administratif, personnel soignant, ont pu calculer leur empreinte écologique, découvrir le Furoshiki (alternative aux sacs en plastique), échanger sur le compostage avec les Ambassadrices du Tri et s'initier à une mobilité durable.

Onqlet médiathèque

La médiathèque Michel Crépeau fait réparer son mobilier, trie ses déchets, améliore la performance énergétique de son bâtiment, mène des actions en faveur de l'insertion professionnelle et de l'accès à la culture pour tous. A travers ces initiatives elle montre comment un service public peut s'emparer simultanément des différents leviers de développement durable.